



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)



Marché à procédure adaptée pour l'animation et/ou la conception de prestations
de formation
passé selon l'article 30 du Code des Marchés Publics



Date limite de réponse Vendredi 30 décembre 2011 à 17 heures

Le dossier est composé des chapitres suivants :

- Règlement de consultation (RC) p 2
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) p 6
- Acte d'engagement (AE) p 9
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) p 16

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur : **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes** représentée par,
son Président

Personne habilitée à donner des renseignements :

Armelle BOER	Tél : 03 24 56 81 84	Armelle.boer@cma-ardennes.fr
Service de la Formation et de l'Emploi	Tél : 03 24 56 81 83	

Identification de l'établissement passant le marché

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes est un établissement public administratif de l'Etat.

Adresse :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes
8, rue de Clèves
BP 290
08014 Charleville Mézières Cedex
☎ : 03.24.56.81.84
Fax : 03.24.56.81.88
Internet : www.cma-ardennes.fr

1) Objet du marché

Animation et/ou conception pour la réalisation de prestations de formations au bénéfice des chefs d'entreprises artisanales inscrits au Répertoire des Métiers ainsi qu'à leurs conjoints, leurs salariés et à tout autre public. Le contenu des différentes prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2) Forme du marché et procédure

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics.

Le cahier des clauses administratives générales applicable est le CCAG-PI.

Les modalités d'exécution du marché sont fixées dans le CCAP.

3) Lieu d'exécution et de livraison du marché

Lieu d'exécution : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes et au sein des entreprises lorsqu'un suivi individualisé est prévu.

Lieu de livraison : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes

8, rue de Clèves à Charleville Mézières.

4) Allotissement

Le marché est composé de **5 lots** correspondants aux thèmes de formation. Le candidat devra indiquer précisément le ou les lots pour lesquels il soumissionne. Les candidatures peuvent porter sur un ou plusieurs lots.

La liste des lots figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), description des lots.

5) Variantes

Les variantes sont admises. Les lots présentant une variante doivent préalablement proposer une offre correspondant à l'offre de base figurant dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), description des lots.

6) Négociation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes se réserve le droit, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, de négocier le prix de chaque lot avec l'attributaire de chacun des lots.

7) Délai de validité des offres

Les offres proposées sont valables jusqu'à la fin de l'année 2012.

Date limite de réception des offres : vendredi 30 décembre 2011 à 17 heures

Délai de validité des offres : l'année 2012.

Le marché sera conclu avec chaque attributaire selon les modalités prévues par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

8) Modalités essentielles de financement et de paiement

Les modalités de financement et de paiement sont définies dans le CCAP.

9) Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services

Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra prendre la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés, à l'exception de la lettre de candidature (un seul exemplaire par groupement).

L'un des prestataires devra être désigné comme mandataire. Le mandataire coordonne et représente les autres membres du groupement auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes. Le mandataire n'est pas solidaire.

10) Conditions de participation

Les candidatures et les offres (en EUROS) seront rédigées en français et adressées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes **au plus tard le vendredi 30 décembre 2011 à 17 heures.** Toute candidature/offre reçue postérieurement à cette date sera systématiquement rejetée. (*le cachet de départ de la Poste n'est pas retenu*).

Les candidatures doivent impérativement être adressées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes sous enveloppe cachetée et contenir les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1) dûment complétée et signée
- Déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et signée
- Numéro de déclaration délivré par la préfecture de région
- Note d'analyse détaillée démontrant la bonne compréhension du marché, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la prestation, **le programme pédagogique séquentiel** mentionnant les compétences acquises à l'issue de la formation ainsi que le CV du formateur intervenant. Les candidatures ne comportant pas de note détaillée seront rejetées.
- Devis détaillé par lot et par session (Annexe 1 à compléter avec précision)

- o Les attestations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus (NOTI 2) ou attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, justifiant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales, vous seront demandées si vous êtes attributaire d'un lot.

Le pli remis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes devra porter la mention :

MARCHE PUBLIC FORMATION 2012 – ne pas ouvrir

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat se réserve le droit de demander les pièces manquantes (mise à part la note détaillée).

11) Critères d'attribution du marché

Critères de sélection des candidatures

Les candidats doivent idéalement justifier de :

- o Trois ans d'activité dans le domaine de la formation au bénéfice des artisans.

Les candidats ne justifiant pas des références ou de la durée d'activité demandée justifieront de leur qualification pour les formations concernées.

Critères d'évaluation des offres et références

L'offre économiquement la plus avantageuse sera jugée en fonction des critères suivants, pris dans l'ordre décroissant :

Critère	% de pondération
Approche, méthode pédagogique et technique d'animation (note détaillée)	40%
Connaissance du secteur artisanal et de l'environnement consulaire	30%
Prix	30%

12) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

Les documents du marché pourront être téléchargés depuis le site Internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes: www.cma-ardennes.fr, rubrique " votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat →Marchés publics de la Chambre ".

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Article 1 : Lieu d'exécution et de livraison des travaux

Les formations se déroulent dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Charleville Mézières mais certaines peuvent être décentralisées, et, le suivi individualisé lorsqu'il est prévu se fait dans les locaux de l'entreprise artisanale.

Article 2 : Délai d'exécution

Les prestations devront être réalisées conformément au calendrier fixé en accord avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

En fonction de la demande, une ou plusieurs sessions supplémentaires pourront être demandées au prestataire et seront exécutées dans les mêmes conditions que l'offre initiale.

Date prévisionnelle de début des prestations : Janvier 2012

Article 3 : Confidentialité

Les prestataires s'engagent à veiller à la confidentialité de toute information intéressant le fonctionnement interne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes.

Le prestataire qui se verra attribuer le marché pourra avoir connaissance d'informations confidentielles qu'il devra maintenir confidentielles.

Ces informations ne pourront en aucun cas, sans autorisation préalable, être communiquées à des tierces personnes autres que celles ayant qualité de les connaître.

Article 4 : Propriété intellectuelle

Le prestataire autorise la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à utiliser ses supports de formation, à les reprographier, à les adapter en vue d'une remise aux stagiaires potentiels. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat pourra utiliser sa charte graphique et y apposer son logo.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'engage à ne pas diffuser ces supports de formation à des formateurs concurrents.

Article 5 : Modalités d'intervention

La soumission au présent marché, implique pour les prestataires retenus :

- la capacité d'élaborer et de concevoir des contenus de formations qui répondent aux objectifs affichés, dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- L'engagement à animer la formation avec son propre matériel informatique (PC et Vidéo projecteur si besoin).
- la faculté de s'adapter à des contenus déjà élaborés tels que les référentiels des titres du secteur. De même, ils doivent être en capacité de concevoir le support de cours afférent à la formation qu'ils animent.
- l'engagement de diffuser largement le programme de l'ensemble des formations proposées et leur contenu auprès des ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes et à tout public potentiellement intéressé.

Les modalités d'évaluation des formations sont les suivantes :

- Evaluation de chaque participant par la remise d'une fiche d'évaluation
- Evaluation par le formateur sous forme de fiche à laquelle est joint un compte-rendu pédagogique
- Pour les formations de longue durée, remise à l'issue de chaque journée d'une fiche détaillant le contenu traité, les acquis des stagiaires ainsi qu'une appréciation du formateur.

La sélection au présent marché constitue un référencement et ne garantit pas la contractualisation d'une prestation de formation.

La contractualisation ne devient effective que si le seuil minimum de 6 stagiaires inscrits à la dite prestation est atteint et si le financement du lot est acquis.

La confirmation de la réalisation de la prestation se fait, au plus tard 5 jours avant le début de la formation, par envoi au prestataire retenu, de l'acte d'engagement établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes.

Le titulaire du marché peut sous traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes l'acceptation de chaque sous traitant.

Article 6 : Modalités de règlement

Chaque session fait l'objet d'une facture établie par le prestataire accompagnée des justificatifs originaux dûment remplis (feuille d'émargement journalière, feuille de renseignements stagiaires et la fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire et par le formateur qui a animé la formation).

Le règlement s'effectue par virement à 30 jours, à réception de la facture, **laquelle devra parvenir au plus tard dans les 3 semaines suivant la fin de la formation.**

En cas d'annulation pour des raisons d'organisation, d'insuffisance de financement ou de désistement des effectifs, du fait de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes, d'une prestation confirmée, le prestataire ne peut prétendre à aucun dédommagement ou indemnité.

Si le prestataire n'est pas en mesure d'assurer une intervention confirmée, il s'engage à trouver un remplaçant ayant les mêmes compétences que lui et sur la base du même tarif.

Article 7 : Détermination du prix

Les prix sont fermes et définitifs pour la durée du marché et réputés inclure la totalité des frais et charges à supporter par le prestataire y compris le coût de la duplication des documents remis aux stagiaires et sa participation aux jurys d'examen pour les Titres du secteur.

Le prix est remis pour un lot et pour une session et devra distinguer clairement lorsque c'est le cas le prix de la formation collective et le prix forfaitaire du suivi individualisé par stagiaire. Les prix seront reportés sur le tableau de synthèse Annexe 1.

Article 8 : Modalités d'organisation

Les formations proposées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sont organisées en collectif auprès d'un groupe professionnel ou inter-professionnel, avec suivi individualisé dans l'entreprise du stagiaire lorsqu'il est prévu.

Nombre de participants :

Seuil minimum : 06

Seuil maximum : 10 pour les formations informatiques, 15 en moyenne pour les autres formations.

Profil de l'intervenant demandé :

- Aptitude à promouvoir la formation auprès du public concerné
- Maîtrise de la discipline concernée associée à la maîtrise pédagogique
- Aptitude à appréhender la problématique ou le thème traité en se plaçant du point de vue des stagiaires
- Aptitude à illustrer la formation d'exemples, de situations, de cas pratiques se rapportant au secteur des métiers et correspondant à des expériences acquises par l'intervenant
- Expériences et références sérieuses dans le domaine de la formation d'artisans et de conjoints, d'artisans, et/ou d'animation de groupes de travail constitués d'artisans ou de conjoints

ACTE D'ENGAGEMENT (1 PAR LOT)

Cet acte d'engagement correspond :

au(x) lot(s) n°

A) Procédure et forme du marché

Objet du marché :

Le présent marché concerne l'animation et/ou la conception pour la réalisation de prestations de formation au bénéfice des chefs d'entreprises artisanales inscrits au Répertoire des Métiers ainsi qu'à leurs conjoints, leurs salariés et à tout autre public.

Procédure :

Le présent marché est passé sous forme de procédure adaptée et en application de l'article 30 du code des marchés publics. Aussi, il sera possible d'effectuer des négociations avec les entreprises présentant une offre, le cas échéant.

B) Identification de l'acheteur

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ARDENNES
8 RUE DE CLEVES – BP 290
08014 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

TELEPHONE : 03 24 56 81 84

TELECOPIE : 03 24 56 81 88

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est la seule personne représentante du pouvoir adjudicateur habilitée en vertu de la délibération AC080404-184 du 4 Avril 2008 à signer le marché et à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics.

C) Délai de paiement

Le paiement se fera par virement 30 jours maximum après réception de la facture relative à la formation effectuée laquelle **devra être parvenue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes au plus tard dans les 3 semaines suivant la fin de la formation.**

Conformément à l'article 98 du décret n°2011-1000 du 25 août 2011 relatif au délai maximum de paiement dans les marchés publics, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

D) Engagement du candidat

l) Signataire(s) :

Le contractant unique, soussigné(e) :

<p>NOM et Prénom :</p> <p>.....</p>
--

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

<p><i>Agissant en mon nom personnel,</i></p> <p>Domicilié à :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Téléphone : Fax :</p> <p>Courriel :</p>
--

OU

<p><i>Agissant pour le nom et pour le compte de la société ⁽¹⁾ :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Au capital de :</p>
--

Ayant son siège social à :
.....
Téléphone : Fax :
Courriel :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽²⁾ :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

Les contractants, soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- groupement solidaire
- groupement conjoint

1^{er} cotraitant

NOM et Prénom :
.....

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

Agissant en mon nom personnel,

Domicilié à :
.....
.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la société ⁽³⁾ :

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

• N° d'identité d'établissement (SIRET) :

• Code d'activité économique principale (APE) :

• N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽⁴⁾ :

(3) intitulé complet et forme juridique de la société

(4) remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

2^{ème} cotraitant

NOM et Prénom :
.....

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

Agissant en mon nom personnel,

Domicilié à :

.....

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la société ⁽⁵⁾ :

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽⁶⁾ :

(5) intitulé complet et forme juridique de la société

(6) remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

Les cotraitants sont représentés par dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention en date du

II) Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, et après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'engage sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

L'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement,

et conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous.

L'offre de base, l'offre du groupement¹, exprimée en euros, porte :

sur le(s) lot(s) n°

voir tableau annexe 1 à compléter

Compte(s) à créditer (joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal)

Organisme bancaire :

.....

A :

¹ En cas de groupement conjoint, indiquer le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter (article 51 III du Code des marchés publics)

Au nom de :		
Sous le numéro :		
Code banque	Code guichet :	Clé :

Délai d'exécution

La date d'exécution du marché est déterminée en accord avec le prestataire pour chaque lot. Si la formation a lieu, le marché sera notifié 5 jours minimum avant la date d'exécution.

Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

A.....,le

Le (ou les) candidat(s)
(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

E) Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée

en ce qui concerne le(s) lot(s) n°(s)

.....

pour un montant total de : HT.

A Charleville-Mézières, le

Le Président,

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Le marché objet du présent CCTP est décomposé en 5 lots correspondant aux thèmes suivants :

Lot n°1 : Devenir Maître d'apprentissage

Objectif : Préparer les futurs artisans à leur mission de maître d'apprentissage.

Public : Maîtres d'apprentissage ou futurs maîtres d'apprentissage

Dates : 1 jour (1 vendredi/mois selon le planning des stages préparatoires à l'installation)
13 janvier, 10 février, 16 mars, 13 avril, 8 juin, 6 juillet, 24 août, 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2012

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Charleville Mézières.

Lot n°2 : Préparation au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi

Objectif : Préparer les candidats aux épreuves suivantes : Réglementation nationale et locale relative aux taxis et transports de personnes (31hres30) Sécurité routière (17hres30)
Conduite (10 hres)

Public : les candidats au CCPCTaxi

Durée : 59 heures

Dates : entre le 22 février et 30 avril 2012

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Charleville Mézières.

Lot n°3: Préparation au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi

Objectif : Préparer les candidats aux épreuves suivantes : Accueil et Comportement

Public : les candidats au CCPCTaxi

Durée : 4 heures

Dates : lundi 23 avril 2012 de 8h30 à 12h30

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Charleville Mézières.

Lot n°4 : Formation Continue obligatoire pour les taxis

Objectif : Répondre à l'obligation des taxis de suivre une formation continue lorsque la carte professionnelle est détenue depuis plus de 5 ans. Actualisation des connaissances relatives aux évolutions législatives et réglementaires nationales et locales

applicables aux taxis et transport de personnes. Accueil, Commercialisation et gestion des conflits.

- Public : les chauffeurs de taxi
- Durée : 16 heures fractionnées en 2 journées de 8 heures
- Dates : plusieurs sessions par an
- Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Charleville Mézières.

Lot n°5 : Elaboration du document unique

- Objectif : Permettre aux entreprises artisanales de réaliser leur document unique. Sensibiliser à la prévention des risques
- Public : Artisans, conjoints et salariés d'entreprises
- Durée : 1demi-journée en collectif et une demi journée en individualisé au sein de l'entreprise.
- Dates : plusieurs sessions à prévoir dans l'année. Dates à déterminer
- Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Charleville Mézières pour la partie collective.

